

FLASH INFO CFTC



Garantie Santé : Complémentaire Santé Ce qui change au 1^{er} juin 2026



Nouvelles garanties, nouvelles options : la CFTC vous informe !

À partir du **1er juin 2026**, la complémentaire santé évolue pour tous les postiers salariés. La CFTC vous accompagne pour comprendre les changements, anticiper vos démarches et choisir la meilleure option pour vous et votre famille.

♥ Ce qui s'améliore dans le régime obligatoire (sans hausse de cotisation)

Dès le 1er juin 2026, tous les salariés bénéficieront automatiquement de garanties renforcées :

- ♦ **Petits appareillages et verres optiques : remboursements améliorés**
- ♦ **Semelles orthopédiques : remboursement triplé**

👉 *Aucune action à effectuer : ces améliorations sont automatiques.*

NEW Nouvelles options santé A, B, C : un choix indispensable si vous souhaitez être mieux couvert


Les options actuelles **1, 2, 3** (employés) et **2, 3** (cadres) seront **automatiquement résiliées le 31 mai 2026**.

⚠ **Sans nouveau choix, vous ne serez plus couvert par une option à partir du 1er juin 2026.**

➡ Vous resterez uniquement sur le régime santé obligatoire.


Quand et comment choisir votre nouvelle option ?

-  **Du 1er avril au 31 mai 2026**
- Sur votre **Espace Personnel CNP Assurances – Protection Sociale** → bouton : « *Pour en savoir plus et adhérer en ligne à une nouvelle option* »

Si vous n'avez pas d'Espace Personnel :  un dossier d'affiliation papier vous sera envoyé fin avril à votre domicile.

Les trois nouvelles options santé

Option A : Soins essentiels

Consultations, radiologie, prothèses dentaires, orthopédie, matériel médical.  Une couverture des soins essentiels supérieure aux anciennes options 1 et 2.

Option B : Couverture améliorée

Option A améliorée : meilleure prise en charge dentaire et optique.

Option C : Couverture renforcée

Reprend les garanties de l'ancienne option 3, avec des améliorations sur l'optique. Inclut : pharmacie à 15 %, couverture renforcée sur les honoraires, dentaire, implants, optique.

 Pour les trois options : **actes techniques doublés** (radiologie, scanner, petite chirurgie...).

Tarifs au 1er juin 2026

Option	Salarié / Conjoint*	Enfant à charge**
A	3,22 €/mois	1,22 €/mois
B	13,50 €/mois	8,91 €/mois
C	23,59 €/mois	14,60 €/mois

* Conjoint à charge : même cotisation que le salarié ** Gratuité à partir du **3^e enfant**

La CFTC, toujours à vos côtés

La CFTC reste mobilisée pour :

- défendre une protection sociale accessible et lisible,
- garantir une information claire pour tous les postiers,
- vous accompagner dans vos choix et démarches.

Votre santé, vos droits, vos conditions de travail : **la CFTC ne lâche rien.**

Pour une santé accessible et juste pour tous avec la CFTC

<http://www.cftclaposte.fr>
<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

